



Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 18 AVR. 2025
ID : 087-218710705-20250411-DL_2025_19-DE

2025/19

**EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nieuil87

11 avril 2025

Mairie de Nieuil

87510
Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	11
Représentés :	5
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 7 avril deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal, Sage Pascale

Absents excusés : Calomine Benoît donne procuration à Bila Laurent, Chauchet Emilie donne pouvoir à Pinardon-Thévet Lucette, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent, Détienne Aurélien donne procuration à Tricard Béatrice, Gaspard Céline donne pouvoir à Bruyère Nathalie, Reaulx Paola

Absent : Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Sage Pascale

Objet : Affectation des résultats 2024

Les règles de l'affectation des résultats sont fixées par les articles L. 2311-5 et R. 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les résultats liés à l'exécution du budget 2024 s'établissent comme suit :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté : **287 638,94 €**

Déficit d'investissement antérieur reporté : **- 235 502,38 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024 :

Solde d'exécution de l'exercice : excédent de **182 901,85 €**

Solde d'exécution cumulé : excédent de **182 901,85 € - 235 502,38 € = - 52 600,53 €**

Restes à réaliser au 31/12/2024 :

Dépenses d'investissement : **46 165,33 €**

Recettes d'investissement : **73 867,00 €**

Solde : **27 701,67 €**

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2024 :

Rappel du solde d'exécution cumulé : **- 52 600,53 €**

Rappel du solde des restes à réaliser : **+ 27 701,67 €**

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : 24 898,86 €

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice : excédent de **123 296,49 €**

Résultat antérieur : **+ 287 638,94 €**

TOTAL À AFFECTER : 410 935,43 €

Considérant ces résultats, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer en reportant les résultats de chaque section de la manière suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 sur le budget primitif 2025) : **24 898,86 €**
- affectation complémentaire en « réserve » (compte 1068 sur le budget primitif 2025) : **0 €**
- reste sur excédent de fonctionnement (ligne 002, budget primitif 2025) : **386 036,57 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 18 AVR. 2025
ID : 087-218710705-20250411-DL_2025_19-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 14 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Pascale Sage.



Madame la Maire,
Béatrice Tricard.